



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Construction et exploitation des canalisations de transport de gaz naturel DN 150/200/250
Communes de Houdancourt et de Pont-Sainte-Maxence
Maître d'ouvrage : Société GRTgaz

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 19 février 2019 est prescrite, sur le territoire des communes de Houdancourt et de Pont-Sainte-Maxence, **du samedi 16 mars au mardi 16 avril 2019 inclus**, une enquête publique unique en vue de la construction et de l'exploitation des canalisations de transport de gaz naturel DN 150/200/250 et portant sur :

- l'autorisation préfectorale de construction et d'exploitation des canalisations de transport de gaz naturel
- la déclaration d'utilité publique des travaux de construction et d'exploitation de l'ouvrage emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Houdancourt

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société GRTgaz, Direction des projets, Territoire Val de Seine, 7 rue du 19 mars 1962, 92622 Gennevilliers, à qui toute information peut être demandée.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E18000057/80 du 5 avril 2018 du tribunal administratif d'Amiens, M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Houdancourt, siège de l'enquête, aux dates et heures suivantes :

- le samedi 16 mars 2019 de 10 H à 12 H
- le jeudi 28 mars 2019 de 17 H à 19 H
- le mardi 16 avril 2019 de 10 H à 12 H

Dépôt du dossier et des registres

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public en mairies de Houdancourt et de Pont-Sainte-Maxence ainsi qu'à la préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, 1 place de la préfecture, 60022 Beauvais, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, du samedi 16 mars au mardi 16 avril 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies, et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à la préfecture.

Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr (rubrique publications ~ publications légales ~ enquêtes publiques).

Un accès gratuit au dossier est garanti par un poste informatique en mairie de Houdancourt, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du préfet de l'Oise.

Observations du public

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Houdancourt et de Pont-Sainte-Maxence ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Houdancourt, siège de l'enquête, pour être annexées au registre.

Elles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.grtgaz.houdancourt@gmail.com. Les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise susvisé.

Publication du rapport et des conclusions

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an en mairies de Houdancourt et de Pont-Sainte-Maxence ainsi qu'à la préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, et mises en ligne sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise susvisé.

Pour le préfet et par délégation,
le Directeur

Vincent RENON